

Mot du Maire

Chers Pinois, Chers Pinoises,

La sobriété énergétique est au cœur de l'actualité de ce début d'année.

La Commune a depuis plusieurs années mis en œuvre diverses actions pour réduire sa consommation énergétique. En effet dès 2015, l'ensemble de l'éclairage public a été équipé d'ampoule LED et a diminué le temps de programmation de ses candélabres. Les travaux d'isolation de la salle polyvalente vont aussi dans ce sens et sont la preuve de l'engagement de la collectivité pour réduire ses consommations. Je profite de cet édito pour rappeler à chacun que lorsqu'il occupe les équipements publics d'adopter les bons gestes.

Cette nouvelle année 2023 est aussi l'année du recensement pour notre commune qui se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023. 2 agents recenseurs ont donc été recrutés : Madame Alyssa GUISENEUF et M. Alain BENOIT. Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil.

Enfin, il est temps pour moi et au nom du Conseil Municipal, de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2023 et de vous inviter aux vœux de la municipalité qui se dérouleront le dimanche 15 janvier 2023 à 11h00 à la salle polyvalente.

Bonne année et au plaisir de se voir le 15 janvier prochain.

Maxime Poupart

**BONNE
ANNÉE
2023!**

**Bus d'accès au droit et au
numérique sur la commune - P.3**



Portes ouvertes



Ecole Saint Joseph



SAMEDI 28
JANVIER 2023

10H - 12H

PERMANENCES À LA MAIRIE :

- le jeudi 26 janvier 2023 de 14h à 16h30
- le jeudi 23 février 2023 de 14h à 16h30
- le jeudi 23 mars 2023 de 14h à 16h30



Bus d'accès aux droits et au numérique

LE LIEN



Besoin d'un accompagnement au numérique ou d'informations concernant vos droits ?



Ecoute et soutien



Naviguer sur Internet



Apprendre à réaliser ses démarches en ligne



Envoyer, recevoir et gérer ses courriels

Gratuit
Ouvert à tous avec ou sans rdv

Le Pin

 <p>Jeu 26 Janvier 2023</p>	 <p>Jeu 23 Février 2023</p>	 <p>Jeu 23 Mars 2023</p>
 <p>Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin</p>	 <p>Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin</p>	 <p>Salle du Conseil Municipal 11 rue du Sapin</p>
 <p>de 14h à 16h30</p>	 <p>de 14h à 16h30</p>	 <p>de 14h à 16h30</p>

* Ces permanences se dérouleront dans des salles mises à disposition par la commune en raison d'un retard de livraison du bus. Les prochaines permanences se tiendront au sein du bus.

 **02.51.80.30.46**

 **Union départementale des Associations Familiales de Loire-Atlantique**
Adresse : 2 impasse de l'Espérance - Saint-Herblain - 44956 Nantes cedex 9
 02 51 80 30 00  info@udaf44.asso.fr  www.udaf44.fr

Service Communication de l'Udaf 44 - 04 novembre 2022



Vie municipale

Relevé de décisions

Conseil Municipal du 9 décembre 2022

TARIF LOCATIONS DES SALLES ET AUTRES POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des locations des salles et autres pour l'année 2023 comme suit :

LOCATION SALLE POLYVALENTE		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
ANNÉE	2023	2023
- Journée	<i>Ménage inclus</i>	320,00 €
- Location 2 jours	<i>Ménage inclus</i>	440,00 €
- Vin d'honneur	<i>Ménage inclus</i>	200,00 €
- Location commerciale	<i>Ménage inclus</i>	250,00 €
- Associations	<i>Ménage inclus</i>	100,00 €
- Caution salle		500,00 €
AUTRES LOCATIONS		
	COMMUNE	HORS COMMUNE
ANNÉE	2023	2023
- Salle de la Providence : tout type de location réservé aux personnes de la commune	60,00 €	80,00 €
- Table à l'unité/jour	2,50 €	2,50 €
- Banc à l'unité/jour	1,00 €	1,00 €
- Table + 2 bancs/jour	3,00 €	3,00 €
- Stand à l'unité aux particuliers	20,00 €	35,00 €
- Stand à l'unité aux associations	1,00 €	35,00 €

TARIF CONCESSIONS CIMETIERE POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des concessions de cimetière pour l'année 2023 comme suit :

ANNÉE 2023	
EMPLACEMENT CONCESSION CIMETIERE POUR 2m²	
- Concession de 30 ans	275,00 €
- Concession de 15 ans	180,00 €
EMPLACEMENT CAVE URNE CIMETIERE	
- Concession de 30 ans	440,00 €
- Concession de 15 ans	330,00 €
JARDIN DU SOUVENIR	
- Pose d'une plaque avec gravure pour une durée de 30 ans	100,00 €

Conseil Municipal du 9 décembre 2022

TARIF DES CARTES DE PECHE A L'ETANG DE LA BECASSIERE POUR L'ANNEE 2023

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des cartes de pêche à l'étang de la Bécassière pour l'année 2023 comme suit :

- Cartes de pêche/personne de la commune à partir de 10 ans sont au prix de 40,00 € l'année et 3,50 € la journée. Elles donnent droit à 4 lignes ;
 - Cartes de pêche/personne hors de la commune à partir de 10 ans sont au prix de 50,00 € l'année et 5,00 € la journée. Elles donnent droit à 4 lignes ;
 - Carte de pêche pour les enfants de la commune de moins de 10 ans est gratuite et donne droit à 1 ligne (Hors lancer) ;
- De reconduire règlement établi en 2021.

LOTISSEMENT LES JARDINS LOT N°2 A CONSTRUIRE : PARCELLES CADASTRÉES SECTION E N°1185, 1188, 1191, 1194, ET 1196 : PRIX DE VENTE

Le Conseil Municipal décide de vendre le lot à construire n°2 parcelles cadastrées section E 1185, 1188, 1191, 1194, et 1196 d'une superficie totale de 632 m² au prix de 17 400,00 € TTC.

LOTISSEMENT LES JARDINS LOT N°3 A CONSTRUIRE : PARCELLES CADASTRÉES SECTION E N°1184, 1187, 1190 ET 1193 : PRIX DE VENTE

Le Conseil Municipal décide de vendre le lot à construire n°3 parcelles cadastrées section E 1185, 1188, 1191, 1194, et 1196 d'une superficie totale de 473 m² au prix de 13 200,00 € TTC.

MAINTIEN DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER ERDRE ET LOIRE : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE PIN

Le Conseil Municipal décide d'exprimer son opposition à la fermeture nocturne du service des urgences de l'hôpital d'Ancenis-Saint-Géréon, pour le mois de novembre 2022 et les futures dates en prévision, d'affirmer son attachement à un maillage équilibré et qualitatif du territoire en matière de services de santé et de demander à Monsieur le Préfet et à l'ARS d'agir dans les délais les plus brefs pour favoriser le recrutement de soignants permettant le maintien de l'accueil des urgences à Ancenis-Saint-Géréon.

Prochaine séance du Conseil Municipal : 27 janvier à 20h30.

Programme d'actions milieux aquatiques sur le bassin versant "Sources de l'Erdre" pour la période 2023-2028

La COMPA réalise, en groupement avec l'EDENN, depuis juillet 2022 une étude de programmation d'actions pour la période 2023-2028 sur le bassin versant "Sources de l'Erdre". La première phase de l'étude portant sur l'état des lieux et le diagnostic des milieux aquatiques.

Le bureau d'études "HARDY Environnement", va être amené à investiguer les secteurs identifiés dans la stratégie de territoire du bassin versant de l'Erdre, permettant par la suite de travailler sur des scénarios d'ambition pour le prochain Contrat Territorial Eau.

Aussi, ces investigations sont prévues tout au long de l'hiver, durant les mois de décembre 2022 à avril 2023.

En ce sens, l'arrêté préfectoral n°2022/BPEF/156 portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées a été délivré par la Préfecture (affiché en mairie).

Naturellement, les prestataires et les services s'engagent à respecter les propriétés sur lesquelles ils investigueront (clôtures, accès...).

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Recensement 2023

Cette année, la commune de Le Pin réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du jeudi 19 janvier 2023.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **mardi 24 janvier 2023** ?

Contactez la commune : **02.40.97.02.54**

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...



Alyssa GUISNEUF



Alain BENOIT

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter la Mairie au 02.40.97.02.54

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Fermeture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale sera exceptionnellement fermée :

• le jeudi 26 janvier 2023

Retour en images



Dimanche 23 octobre : Le repas des aînés. Au total se sont près de soixante aînés qui se sont réunis autour d'un repas confectionné par le restaurant SympaThi et servi par les élus.

Bientôt 16 ans, pensez au recensement






Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée par exemple).

Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement. Pour se faire recenser, rendez-vous en mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents.



Vendredi 11 novembre : La cérémonie de commémoration

CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE

 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN
 mairielepin@orange.fr
 02 40 97 02 54
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h
Mercredis semaines paires de : 9h – 12h
Samedis semaines impaires de : 9h – 12h
 Commune LE PIN - Facebook
 <https://lepin.fr>

Société de Chasse Saint-Hubert - Concours de belote avec annonces

LE PIN 44
Salle polyvalente à partir de 14h00

**Samedi
21 JANVIER**

**Dimanche
22 JANVIER**

**CONCOURS
de
BELOTE**
avec annonces



Engagement :
6 €
par personne

Une Langue de boeuf
aux gagnants finalistes


Un haut de cuisse
aux perdants finalistes

Un lot de consolation
aux perdants

Organisé par la Société de Chasse Saint-Hubert



Groupama



Relais Petite Enfance - Atelier motricité libre



2022, une année riche en actions

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), présidée par Maurice Perrion, regroupe 20 communes et près de 69 000 habitants. 56 élus issus des communes siègent au conseil communautaire. Pour les retrouver, rendez-vous sur www.pays-ancenis.com/compa/elus-et-decisions/le-conseil-communautaire



Le bureau communautaire de la COMPA composé de Maurice Perrion, président, des 15 vice-président(e)s et de deux conseiller(e)s délégués.

Voici quelques-unes des actions menées en 2022 par la Communauté de communes. (Liste non exhaustive)

Février :

. **Formation BNSSA** : La COMPA propose un stage intensif de neuf jours pour se préparer à l'examen du BNSSA (Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique). En février, 14 stagiaires ont participé pour un taux de réussite de 86 % à l'examen du BNSSA.

Mars :

. **L'Entreprise parle aux jeunes** : 850 élèves ont visité 40 entreprises du territoire. En tout, 65 visites ont été réalisées entre le 1^{er} et le 11 mars 2022. La remise des prix aux collégiens s'est déroulée le 2 juin au Collège Camille Lepage à Loireauxence.

. **Conférence santé séniors** : une soixantaine de séniors ont assisté à une conférence à Vallons-de-l'Erdre sur les bienfaits du sport sur la santé

. Campagne sur le compostage à l'occasion de « Tous au compost »

...

Avril :

- . *Oh ! My love* : Concert de clôture de la résidence artistique du compositeur-saxophoniste Alban Darche sur le territoire
- . Début des travaux du nouveau bâtiment de l'Espace Entreprendre, situé sur la zone de l'Aéropole à Ancenis-Saint-Géréon/Mésanger.

Mai :

- . Arrivée de 2 conseillers numériques France services sur le Pays d'Ancenis, renforçant l'équipe de l'Espace Multimédia du Pays d'Ancenis.
- . Début des travaux de la nouvelle station d'épuration de Mésanger
- . **Rencontre Sport Santé Séniors** : matinée gratuite d'ateliers à destination des séniors (tir à l'arc, marche nordique, informations diététiques...) à Vallons-de-l'Erdre. Une quarantaine de participants.

Juin :

- . Mise en place d'un nouveau programme d'intérêt général pour lutter contre la précarité énergétique des logements (accompagnement personnalisé, conseils...)
- . Mise en place de l'aide à l'achat d'un vélo électrique

Juillet :

- . **Eco R'aide** : l'évènement sportif et éco-citoyen pour les jeunes de 13 à 17 ans sur le secteur de Vallons-de-l'Erdre du 6 au 8 juillet
- . **Team&Run** : l'évènement sportif des entreprises du Pays d'Ancenis. Habituellement organisée en juin, la course a pris place le 1^{er} juillet à Ancenis-Saint-Géréon. 750 coureurs du Pays d'Ancenis ont participé à cette 5^{ème} édition.
- . Lancement du gâteau du Pays d'Ancenis : *L'Authentique*

Septembre :

- . **Lancement du prix BD du Pays d'Ancenis** en partenariat avec l'association Ancenis BD et l'espace culturel Leclerc d'Ancenis-Saint-Géréon
- . **10 ans du prix Lire en Pays d'Ancenis** : soirée d'anniversaire au tiers-lieu Tipi au Cellier, le roman *Solitudes Mineures* de Lucie Desbordes est déclaré vainqueur du 10^{ème} prix et la sélection du 11^{ème} prix a été dévoilée
- . A la rentrée 2022, le **transport scolaire** représente 4550 élèves transportés en 2022-2023, 28 communes et 49 établissements scolaires desservis, 86 cars, 383 circuits quotidiens, 751 points d'arrêt utilisés.
- . **Inauguration de la station d'épuration de Ligné**
- . **Inauguration de la centrale photovoltaïque du Pays d'Ancenis à Mésanger**
- . **Lancement de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique**, service d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les particuliers et des PME du tertiaire

Octobre :

- . **19^{ème} édition du festival Ce soir, je sors mes parents** sur les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, La Roche-Blanche, Mésanger, Pouillé-les-Côteaux, Le Cellier, Oudon et Couffé
- . **Rallye de services aux personnes** : 9 ateliers proposés sur le Pays d'Ancenis pour toute personne souhaitant en savoir plus sur ce secteur
- . **Les Tables d'ici** : une quinzaine de restaurateurs du territoire ont proposé leur recette du Pays d'Ancenis à la carte de leur restaurant
- . **Inauguration de la station d'épuration de Teillé**
- . **Mise en place de la location de vélos électriques Vénila** sur le Pays d'Ancenis en lien avec le Département de Loire-Atlantique

Novembre :

- . **Semaine de l'industrie** : du 21 au 27 novembre : parcours de visites d'entreprises et de zones d'activités sur le Pays d'Ancenis. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Territoire d'industrie ».
- . **Parcours Emergence** : à l'Espace Entreprendre du Pays d'Ancenis, un groupe de porteurs de projet échange sur plusieurs jours autour des étapes de la création d'entreprise.



En 2020, environ 250 intervenants étaient présents au Forum des métiers pour présenter leurs métiers et échanger avec les visiteurs.

A noter déjà pour 2023 :

- . **Forum des métiers** : le samedi 21 janvier (8h30-12h30) à l'Espace Edouard Landrain à Ancenis-Saint-Géréon. Cette manifestation est un incontournable pour l'orientation et la formation des jeunes, collégiens, lycéens. La veille, le vendredi 20 janvier, une journée réservée aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} des établissements scolaires du Pays d'Ancenis est prévue.

- . Festival **Harpes au Max** du 11 au 14 mai sur tout le Pays d'Ancenis.

Mais aussi... Travailler près de chez soi : toutes les offres d'emplois, de stages et d'alternances du Pays d'Ancenis au même endroit c'est possible grâce au site emploi.pays-ancenis.com ! Gérée par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, la plateforme recense plus de 2 400 offres.

Toute l'actualité du Pays d'Ancenis sur www.pays-ancenis.com et sur les réseaux sociaux :



Aimez, suivez, partagez !



Le calendrier de collecte 2023 est disponible

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis assure la collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables. Elle a lieu en porte à porte sur la majeure partie du territoire, du lundi au vendredi.

Pour connaître le jour de collecte sur votre commune, référez-vous au calendrier !

L'organisation et les jours de collecte sont les mêmes que les années précédentes, à savoir :

- La collecte des ordures ménagères (bac) et des emballages ménagers (sacs jaunes) s'effectue le même jour. La collecte a lieu tous les 15 jours.
- Les bacs et sacs jaunes sont à présenter la veille du jour de collecte.

Pour connaître le jour de collecte qui vous concerne, référez-vous au calendrier de collecte et repérez la couleur et le jour correspondants à votre commune.

Par exemple :

- J'habite à Loireauxence, mon bac et/ou mon (mes) sac(s) seront collectés le mardi tous les 15 jours (semaines 1, 3, 5, 7, etc.)
- J'habite à Ligné, mon bac et/ou mon (mes) sac(s) seront collectés le jeudi tous les 15 jours (semaines 2, 4, 6, 8, etc.).

Quelques rappels :

- > Pensez à sortir votre bac et le(s) sac(s) jaune(s) la veille au soir de la collecte
- > Présentez votre bac poignée côté route, couvercle fermé : le bac ne doit pas déborder, au risque de ne pas être collecté
- > Ne pas laver vos emballages
- > Ne pas imbriquer les emballages et bien les séparer
- > Les mouchoirs en papier et l'essuie-tout se jettent avec les ordures ménagères
- > Les cartons d'emballage (comme les cartons de déménagement ou de colis) sont à déposer en déchèteries
- > Le rattrapage de collecte d'un jour férié s'effectue le lendemain de ce dernier.

À partir du 5 décembre 2022, retrouvez le calendrier 2023 en téléchargement sur le site internet de la COMPA www.pays-ancenis.com.

La COMPA a également en charge la collecte en conteneurs enterrés, en points d'apport volontaire pour le verre et le papier, l'accès aux cinq déchèteries du territoire et à l'Écocyclerie du Pays d'Ancenis.

LE CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS 2023

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J	1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V	2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V	16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 D	29 M	29 M	29 L	29 J	29 S	29 L	29 V	29 D	29 M	29 V	29 V
30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 M	31 V	31 V	31 M	31 M	31 L	31 J	31 J	31 M	31 M	31 D	31 D

Le rattrapage de collecte d'un jour férié s'effectue le lendemain de ce dernier.



Collectés le même jour, une semaine sur deux

Les bons gestes de la collecte

- PENSEZ À SORTIR VOTRE BAC ET LE(S) SAC(S) JAUNE(S) LA VEILLE AU SOIR
- PRÉSENTEZ VOTRE BAC POIGNÉE CÔTÉ ROUTE
- LE BAC NE DOIT PAS DÉBORDER AU RISQUE DE NE PAS ÊTRE COLLECTÉ
- SÉPAREZ VOS EMBALLAGES ET NE PAS LES IMBRIQUER
- LES MOUCHOIRS EN PAPIER ET L'ESSUIE-TOUT SE JETTENT AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES
- LES CARTONS BRUNS D'EMBALLAGE (COLIS, DÉMÉNAGEMENT...) SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

Informations et formulaires sur www.pays-ancenis.com

Lundi : Montrelais et Ingrandes-Le Fresne sur Loire
Mardi : Loireauxence
Mercredi : Le Pin, Teillé, Pannecé, Pouillé-lès-Côteaux et la Roche-Blanche
Judi : Joué-sur-Erdre, Riaillé et Trans-sur-Erdre
Vendredi : Ancenis-Saint-Géréon

Lundi : Vair-sur-Loire
Mardi : Le Cellier et Oudon
Mercredi : Vallons-de-l'Erdre
Judi : Mouzeil et Ligné
Vendredi : Couffé et Mésanger



Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
 Centre administratif « Les Ursulines »
 Quartier Rohan
 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex
 Tél : 02.40.96.31.89 ou dechets@pays-ancenis.com



Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
 Quartier Rohan – Centre administratif Les Ursulines – 44156 Ancenis-Saint-Géréon cedex
 Tél. : 02 40 96 31 89, www.pays-ancenis.com



Espaces aquatiques : des mesures temporaires pour des économies d'énergie

En lien avec la crise énergétique, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) adapte les consommations d'énergie du Centre aquatique Jean Blanchet situé à Ancenis-Saint-Géréon. Ces mesures, temporaires, devraient permettre de réaliser 15 % d'économie d'énergie.

Habituellement chauffé à 28°C, l'air ambiant de la piscine voit son thermomètre baisser d'un degré pour passer à 27°C depuis quelques jours. Cette même mesure s'applique à la température des deux bassins du centre aquatique : le petit bassin passe à 29°C (au lieu de 30.5°C habituels) et le grand bassin à 27°C (au lieu de 28.5°C).

Egalement, à partir du lundi 14 novembre, le centre aquatique fermera temporairement l'espace « bien-être ». Cet espace, très énergivore, constitué de deux saunas, un hammam et un SPA, sera fermé pour une durée indéterminée.

Ces mesures permettent ainsi d'assurer la continuité de service public : l'accès aux bassins est bien sûr maintenu pour la pratique de la nage, les cours collectifs aux horaires habituels et l'apprentissage scolaire.

« Etant donné la situation actuelle, nous avons décidé de prendre ces mesures en essayant de réduire au maximum l'impact que cela peut avoir sur les pratiques des habitants du Pays d'Ancenis. La priorité pour la COMPA restant la pratique de la natation scolaire, les établissements du Pays d'Ancenis sont accueillis normalement pour l'apprentissage et la pratique de la nage. Ces mesures, que nous espérons les plus courtes possibles, doivent permettre de faire des économies d'énergie de l'ordre de 15 %. » Nadine You, vice-présidente déléguée à l'animation-solidarités-santé de la Communauté de communes du Pays d'Ancenis

Toutes les informations sur www.pays-ancenis.com
Suivez-nous sur Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube.



Rénovation énergétique : être bien accompagné

Vous souhaitez faire des travaux pour améliorer la performance énergétique de votre logement ou de votre entreprise ? La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) met en place un service public en faveur de la rénovation énergétique.

Travaux d'isolation, changement du système de chauffage ou des menuiseries... tous les propriétaires peuvent désormais être accompagnés dans leurs démarches d'amélioration de leur logement.

> Pour les habitants

L'Espace Conseil France Rénov' délivre gratuitement des informations fiables et neutres via un entretien téléphonique ou lors d'un rendez-vous en permanences à Ancenis-Saint-Géréon, Ligné, Loireauxence ou Vallons-de-l'Erdre.

A l'issue de cet échange et suivant votre projet, le conseiller vous orientera vers le dispositif d'aides le plus adapté (accompagnement technique et/ou financier).

Informations auprès de l'Espace Conseil France Rénov' : **02 40 08 03 30**

> Pour les entreprises

Les entreprises du petit tertiaire privé (commerçants, artisans, restaurateurs...) d'une surface inférieure à 1 000 m² peuvent également être accompagnées dans leur projet d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur bâtiment et/ou outils de production.

Au même titre que pour les habitants, deux niveaux d'accompagnement sont proposés : un entretien téléphonique afin de recueillir des conseils et une visite sur site d'un technicien afin de réaliser un pré-diagnostic énergétique.

Informations auprès de Croissance Verte : **02 52 70 09 82**

Ces accompagnements s'inscrivent dans le cadre des dispositifs suivants :

- La Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) mise en place par la COMPA. Les PTRE sont issues du programme national SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) et déployées localement par l'ADEME et la Région Pays de la Loire. Le programme SARE est financé par les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).
- Programme d'Intérêt Général (PIG) « Lutte contre la précarité énergétique », mis en œuvre par la COMPA, avec le soutien de l'Anah et des Départements 44 et 49.

La PTRE et le PIG sont tous les deux mobilisables jusqu'au 31 décembre 2023.

Attention au démarchage frauduleux ! La COMPA et ses prestataires ne mandatent aucune entreprise de rénovation énergétique.



© COMPA/Nathalie Gautier

Toutes les informations sur www.pays-ancenis.com / Vie quotidienne / Habitat et logement / Bien chez soi



Forum des Métiers du Pays d'Ancenis - Samedi 21 janvier 2023 de 8h30 à 12h30

Le Forum des métiers du Pays d'Ancenis, organisé par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis, revient le samedi 21 janvier 2023 de 8h30 à 12h30 à l'Espace Edouard Landrain (Salle de la Charbonnière) à Ancenis-Saint-Géréon.

C'est le rendez-vous incontournable pour l'orientation et la formation des jeunes, collégiens, lycéens en réflexion sur leur avenir ou pour toute personne en reconversion professionnelle.

La manifestation, organisée en lien avec les établissements scolaires du Pays d'Ancenis, les partenaires économiques et les acteurs de l'orientation de la formation et de l'emploi, s'appuie sur l'implication de plus de 200 intervenants. Tous les secteurs de l'emploi du territoire sont représentés.

Pour cette édition, la COMPA innove avec un forum en deux temps :

Le vendredi 20 janvier : Réservé uniquement aux établissements scolaires du Pays d'Ancenis, le forum des métiers accueillera plus de 2 000 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} du territoire. Objectif : découvrir différents secteurs d'activités lors de parcours organisés autour de métiers variés. En amont de cette journée, les élèves préparent leur visite et listent leurs centres d'intérêt pour définir un parcours adapté à leurs attentes.

Le samedi 21 janvier de 8h30 à 12h30 : Ouvert au grand public, jeunes et adultes sont invités à parcourir les allées du forum. Au programme de la matinée : rencontres et échanges avec des professionnels de tous secteurs, découverte des métiers, participation à des ateliers, démonstrations, conférences, etc.

Pendant le forum, trois pôles sont représentés :

- **Pôle Métiers et Entreprises** : Échangez avec les entreprises et les professionnels du Pays d'Ancenis sur leurs savoir-faire, compétences et formations.

Déambulez dans les différents espaces :

- Bâtiment – Travaux publics
- Industries technologiques et agroalimentaires
- Agriculture – Environnement – Espaces verts
- Santé – Social – Services à la personne – Enseignement – Animation
- Défense – Sécurité
- Numérique – Communication – Arts – Culture
- Gestion – Administration – Logistique – Transport
- Commerce – Hôtellerie – Restauration et métiers de bouche

- **Pôle Établissements scolaires du Pays d'Ancenis** : Découvrez les établissements du territoire et les formations possibles après la classe de 3^{ème}.

- **Pôle Orientation pour tous** : Échangez sur vos perspectives professionnelles avec les acteurs de l'accompagnement, de la formation, de l'orientation et de l'emploi du Pays d'Ancenis.

Des rencontres thématiques sont prévues autour des différents sujets le samedi 21 janvier :

9h-9h30 : « Orientation, construire un choix positif », animé par le CIO (Centre d'Information et d'Orientation).

9h45-10h15 : « Avec l'alternance, faites la différence », animé par la Mission Locale du Pays d'Ancenis.

10h30-11h : « Le Pays d'Ancenis, un territoire plein d'opportunités », animé par les acteurs économiques du Pays d'Ancenis.

11h15-11h45 : « Salarié : les outils pour sécuriser sa reconversion professionnelle et son évolution professionnelle », animé par Catalys Conseil et Transition Pro.

Et toute la journée, retrouvez des animations, démonstrations, ateliers sur les différents stands du Forum !



Plus d'informations sur www.pays-ancenis.com
Suivez-nous sur Facebook ! (Compa44150)

Emploi en Pays d'Ancenis : travailler près de chez soi

Travail fini...
place aux hobbies !

Gagnez
du temps
et trouvez
Votre emploi
près de chez vous sur
emploi.pays-ancenis.com

Logos : pays d'Ancenis, réseaux sociaux, COMPA

Toutes les offres d'emplois, de stages et d'alternances du Pays d'Ancenis au même endroit c'est possible grâce au site emploi.pays-ancenis.com ! Gérée par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), la plateforme recense plus de 2 000 offres.

Objectif ? Rapprocher les actifs, personnes en reconversion et/ou demandeurs d'emploi des recruteurs locaux (entreprises, associations, secteur public...).

Les offres d'emploi sont issues de tous les secteurs : industrie, hôtellerie, restauration, agroalimentaire, services...

En pratique, la plateforme emploi c'est :

Un espace candidat

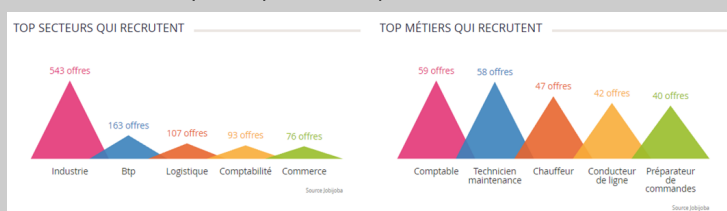
Les candidats déposent leur CV en ligne et des propositions leur sont automatiquement envoyées. Un moteur de recherche permet de trier les offres par secteurs, métiers. Il est possible de créer une ou plusieurs alertes mail en fonction du type d'emploi recherché.

Un espace recruteur

Les recruteurs accèdent à la CVthèque et peuvent contacter directement les profils correspondant à leurs critères et voir les CV correspondant à leurs besoins. Ils peuvent directement déposer leurs offres d'emploi, suivre leurs annonces et les candidatures.

Un annuaire des entreprises avec les fiches détaillées des entreprises partenaires leur permettant d'avoir davantage de visibilité sur le site. De leur côté, les candidats peuvent se renseigner en amont sur l'activité de l'entreprise avant tout échange.

Un observatoire dynamique de l'emploi pour cibler en temps réel les métiers ou secteurs qui recrutent :



Données récoltées en octobre 2022.

Quelques chiffres 2022 :

- 2 200 offres d'emploi en moyenne
- 350 CV en ligne
- 28 000 alertes emploi
- 58 000 mises en relation (représente le nombre de clics sur des offres et des CV de la plateforme)

Le site est consultable sur internet, tablettes et téléphones à l'adresse <https://emploi.pays-ancenis.com>



Enquête publique sur le zonage d'assainissement

Définir où l'assainissement est collectif et où il ne l'est pas sur l'ensemble du Pays d'Ancenis : c'est le zonage d'assainissement. La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) est en charge de la révision de ce document. L'enquête publique se tiendra du 10 au 27 janvier 2023 et concerne chaque commune.

Le grand public est invité à s'informer et à s'exprimer sur le zonage d'assainissement révisé que propose la COMPA, qui exerce la compétence Assainissement. Il répond à trois objectifs principaux :

- Obtenir une cohérence entre le zonage d'assainissement et les évolutions récentes des ouvrages d'assainissement (extensions)
- Rendre compatible le zonage d'assainissement avec les projets d'urbanisme issus des plans locaux d'urbanisme (PLU) communaux
- Annexer le nouveau zonage d'assainissement à chaque PLU communal.

Le nouveau zonage conduira à une augmentation d'1 % (environ 30 ha) de la surface du territoire en assainissement collectif. Ce document de planification a été réalisé suite à des études, en concertation étroite avec les communes en 2021.



© COMPA

L'enquête publique se déroulera du 10 au 27 janvier 2023. Les éléments du dossier seront alors consultables :

- soit sur un site internet dédié à l'enquête <https://www.registre-dematerialise.fr/4355> ou/via le site de la COMPA www.pays-ancenis.com : ceux qui le souhaitent pourront laisser leurs observations sur un registre dématérialisé.
- soit au siège de la COMPA, où un registre papier sera à disposition ainsi qu'un poste informatique ;
- soit en mairies de Ligné, Riaillé, Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-La-Jaille) et Loireauxence (Varades) pendant toute la durée de l'enquête : les personnes pourront émettre des observations sur un registre papier.

Vœux 2023 de Leïla Thominaux et Rémy Orhon

Leïla THOMINIAUX et Rémy ORHON vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2023



L'année 2022 a été marquée par la sécheresse, les vagues de chaleurs et les incendies puis une crise énergétique qui touchent la population et les entreprises du canton d'Ancenis. Ces derniers mois ont été une prise de conscience collective. Nous devons maintenant agir collectivement. En octobre 2022, les élus du Département ont validé une stratégie qui repose sur plus de solidarité et de sobriété dans la gestion des ressources et les habitudes de vie, en limitant l'impact sur l'environnement. Par exemple, la collectivité va agir au plus près des habitants les plus fragiles face à l'envolée des prix des énergies et des produits de première nécessité ou développer une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement dans les collèges.

Dans le canton d'Ancenis, les actions se poursuivent. Le Département reste présent au quotidien en soutenant les projets d'investissement des communes, en rénovant le collège René Guy Cadou d'Ancenis, en soutenant les acteurs associatifs, en développant les pistes cyclables et en accompagnant les habitants de tous âges dans leurs vies quotidiennes. Nous vous souhaitons une très bonne année 2023.

Jean-Claude RAUX
DÉPUTÉ *des ruralités actives*
6^{ème} circonscription de LOIRE-ATLANTIQUE

Le mot de votre député, Jean-Claude Raux

En juin dernier, je rendais mon écharpe de maire de Saffré pour endosser celle de député. Désormais, tout en gardant une forte proximité avec vous, sur le terrain, c'est aussi à Paris que je porte la voix des ruralités actives. Je siége à la commission des affaires culturelles et de l'éducation, je suis également membre de la délégation aux collectivités territoriales.

Les premiers mois de mon mandat ont été marqués par les conséquences visibles du réchauffement climatique, le contexte incertain en raison de l'inflation et des prix inouïs de l'énergie, des inquiétudes liées aux services publics ...

Je fonde la suite de mon mandat sur une méthode qui a toujours été la mienne : l'écoute, la contribution et la participation ouverte. Car ces combats pour l'avenir, nous devons les mener ensemble, à tous les niveaux.

Mon équipe parlementaire, Nadine Lucas, ma suppléante et moi-même nous tenons donc à votre disposition pendant les permanences, les réunions publiques et par l'ensemble des moyens habituels. Vous avez également la possibilité de suivre mon actualité via les réseaux sociaux et en vous abonnant à mon Fil'Actu.

Retrouvez l'ensemble de nos coordonnées pour nous contacter et d'ici là, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une heureuse année 2023.

Jean-Claude Raux



Facebook : [@JClaudeRaux](#)

Twitter : [@JeanClaudeRaux](#)

Instagram : [@jeanclauderaux](#)

Fil'Actu sur inscription à permanence@jeanclauderaux.fr

Mail : permanence@jeanclauderaux.fr

Téléphone : 02 49 86 00 05

Dates de mes permanences : www.jeanclauderaux.fr

SOS Urgence garde d'enfants

PRISE EN CHARGE RAPIDE

Ma nounou est malade ; mon enfant est malade, il ne peut aller à l'école ; comment faire ?

J'ai un imprévu demain. Nous pouvons garder votre enfant.

Appeler le 02 51 14 18 61

DEVENEZ BENEVOLE

Donnez un peu de votre temps, une journée mensuelle pour aider ces parents rencontrant une difficulté ponctuelle de garde et dans l'urgence. Rejoignez notre équipe en appelant le 06 49 23 20 43 ou 06 17 91 41 21 ou paysdancenis@sosurgencegardenfants.org



Comptage des oiseaux des jardins 2023

Cette année l'opération « comptage des oiseaux des jardins » aura lieu le **WE des 28 et 29 janvier prochain partout en France.**

Cette opération de sciences participatives propose à tous ceux qui le souhaitent de compter pendant 1 heure les oiseaux de son jardin ou d'un parc proche et d'envoyer les résultats (en ligne sur notre site ou par courrier) à Bretagne vivante avec 2 objectifs :

- permettre une sensibilisation du public
- réaliser une analyse de l'évolution des populations d'oiseaux au fil des années (voir les bilans des dernières années sur notre site internet)

L'opération est également ouverte aux écoles le vendredi 27 janvier.

Consulter notre site www.bretagne-vivante.org où vous trouverez tous les renseignements (modalités pratiques, plaquettes d'information et de reconnaissance des oiseaux).



Polleniz, une association au service de la biodiversité

L'association Polleniz est présente dans chaque département des Pays de la Loire.

La mission de Polleniz est d'agir pour la protection des végétaux. Cela passe par le tryptique protection, surveillance et lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les organismes réglementés. Tout le monde peut adhérer et bénéficier des services de l'association : professionnels, collectivités, jardiniers amateurs, opérateurs de luttes collectives.

Polleniz accompagne les collectivités et particuliers sur différentes problématiques :

- Chenille processionnaire : Des campagnes de lutte collective sont organisées contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Les particuliers, dont leur commune est adhérente à l'association, qui s'inscrivent sur le site de Polleniz peuvent bénéficier d'un traitement biologique de leurs arbres pour limiter les risques liés à ces chenilles (urtications, œdèmes, etc.).
- Rongeurs Aquatiques Envahissants : Polleniz anime et coordonne cette régulation grâce à son réseau de bénévoles piégeurs. En 2021, ils ont permis de capturer en Loire-Atlantique 102 493 RAE. Une régulation nécessaire pour limiter les dégâts aux berges et limiter les risques de propagation de maladies comme la leptospirose. Toute personne souhaitant devenir bénévole peut contacter Polleniz pour bénéficier de la formation adaptée.
- Plantes invasives : Polleniz propose son expertise sur les espèces invasives en réalisant des campagnes de suivi de l'Ambrosie à feuilles d'armoise et de la Berce du Caucase. Ces plantes présentent des dangers pour la santé, elles provoquent des brûlures, cloques, allergies, etc. Elles sont également des nuisances pour l'environnement de par leur propagation très rapide.

Polleniz c'est aussi un réseau de salariés et d'adhérents spécialisés dans les domaines de la protection des végétaux, de la biodiversité et des problématiques de santé publique, qui peuvent vous accompagner sur vos besoins d'expertises en santé des végétaux et en environnement.



Pour plus de renseignements :

Polleniz 44

4 Impasse Sophie Germain 44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

02 40 36 83 03 Polleniz44@polleniz.fr www.polleniz.fr